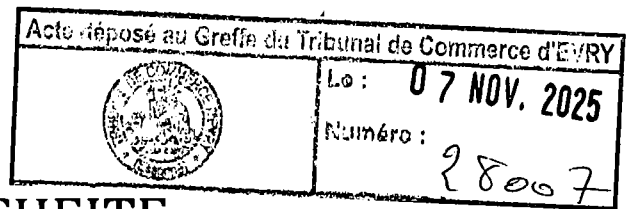


Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 07/11/2025 - 28007 - 2023 B 00814 - 949 024 228 - 2S ETANCHEITE



2S ETANCHEITE

Société à Actions Simplifiées Unipersonnelle au capital de 2 000 Euros

Siège sociale : 3 rue Marcel Carné

Espace Europe 2

91080 EVRY COURCOURONNES

SIREN : 949 024 228 RCS EVRY

Procès-Verbal de L'Assemblée Générale des Actionnaires Réunie le 23 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 avril à 10 heures, l'associé unique de la Société « 2S ETANCHEITE, Société à Actions Simplifiées Unipersonnelle au Capital de : DEUXX MILLE EUROS (2 000 Euros) Euros, divisé en CENT actions (100 actions) égales à VINGT Euros (20 Euros) chacune, se présente en assemblée générale extraordinaire au siège social sur convocation du président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signé par les actionnaires présents ainsi que par les représentants et les mandataires des actionnaires non présents.

L'assemblée est présidée par Monsieur YILMAZ Serhat, président de la société.

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte d'un (1) associé, représentant cent (100) actions composant le capital social, sont présents.

Sont présent :

Monsieur YILMAZ Serhat (100 actions)

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée et qu'elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Les documents suivants sont présentés aux actionnaires :

- La copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport du Président ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le Président déclare par ailleurs que les documents requis ont été adressés aux associés dans les formes et délai prévu par les statuts de la société.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2024 ;

- Gestion du Président
- Affectation du résultat

Puis lecture est donnée du rapport du Président.

La discussion est ouverte :

Personne ne demandant plus la parole, le Président propose de voter sur les résolutions figurant dans le texte des résolutions ou décidées par les associés :

Première résolution

L'assemblée général approuve le rapport de gestion du président et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2024, et lui donne quitus de sa gestion.

« Cette résolution est adoptée à l'unanimité ».

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve la proposition d'affectation du résultat qui lui a été présentée.

Les bénéfices de l'exercice N se montent à 27 961 euros

Le montant total des bénéfices de l'exercice N seront répartis comme suit :

Réserves légales : 200 euros

Autres réserves : 59 016 euros

« Cette résolution est adoptée à l'unanimité ».

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

« Cette résolution est adoptée à l'unanimité ».

Quatrième résolution

Tous pouvoirs sont donnés porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

« Cette résolution est adoptée à l'unanimité ».

Monsieur YILMAZ Serhat



Désignation de l'entreprise		SAS 2S ETANCHEITE		3 Rue MARCEL CARNE		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		ESPACE EUROPE 2		91000 EVRY-COURCOURONNES			
SIRET		9 4 9 0 2 4 2 2 8 0 0 0 1 5		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		11	
				Exercice N clos le		31122024	
				Exercice N-1 clos le		31122023	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028	6 152	030	2 070	4 083	3 206
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	6 152	048	2 070	4 083	3 206
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	15 706	070	15 706	19 773	
		072	33 526	074	33 526	9 508	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	15 793	086	15 793	15 516	
	Charges constatées d'avance *	092	321	094	321	1 685	
	Total II	096	65 346	098	65 346	46 483	
	Total général (I + II)	110	71 498	112	2 070	69 429	49 688
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	2 000	2 000			
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126	200				
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	31 055				
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136	27 961	31 255			
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
Total I	142	61 216	33 255				
Provisions pour risques et charges				Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166					
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172	8 201	16 422			
	Comptes courants d'associés	173	12	12			
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176	8 212	16 433				
Total général (I + II + III)				180		69 429 49 688	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 500	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS 2S ETANCHEITE		Néant ☐	
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122024	Exercice N-1 clos le 31122023
				1	2
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	
	Production vendue { biens dont export et livraisons intracommunautaires } services *	215		214	
		217		218	308 556 161 034
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *			224	
	Subventions d'exploitation reçues			226	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Autres produits			230	12 3
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	308 568 161 037
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	
	Variation de stock (marchandises) *			236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	6 438 6 955
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240	
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : 9 515 - immobilier :)			242	141 442 45 632
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	1 106	244	2 434 630
	Rémunérations du personnel *			250	87 106 51 667
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	31 643 18 417
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	1 623 447
	Dotations aux provisions			256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	49 1
		260			
	Total des charges d'exploitation (II)			264	270 736 123 748
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	37 832 37 289
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers (III)			280	
	Produits exceptionnels (IV)			290	
	Charges financières (V)			294	2 903 310
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) } { Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300	1 729 177
		348			
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	5 239 5 547
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	27 961 31 255
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1. le déficit comptable col. 2		312	27 961 314
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	
	Provisions non déductibles *			322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	5 239
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	1 729
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC *	248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		989	
				991	
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		344	
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		127	
	Crédance due au report en arrière du déficit	346		655	
	dont divers *	643		645	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	648		649	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)				
	Déductions exceptionnelles (art 39 decies F)			990	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				352	34 929 354
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356	
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				370	34 929 372
Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2025

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SAS 2S ETANCHEITE										Néant ☐ *	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *											
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 000	442		444		446	1 000												
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462	2 500	464		466	2 500												
	Autres immobilisations corporelles	470	2 652	472		474		476	2 652												
Immobilisations financières		480		482		484		486													
TOTAL		490	3 652	492	2 500	494		496	6 152												
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	291	532	333	534		536	624												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552	406	554		556	406												
	Autres immobilisations corporelles	560	156	562	884	564		566	1 040												
TOTAL		570	447	572	1 623	574		576	2 070												
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
					Court terme *	Long terme															
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595												
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SAS 2S ETANCHEITE**Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Fonds commercial	681		683				
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			983
Déficits reportables			984
Déficits de l'exercice			860
Total des déficits restant à reporter			870

IV DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS			326
N° du centre de gestion agréé			388
Montant de la TVA collectée			374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378 7 376
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2S ETANCHEITE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012024		et clos le : 31122024	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	308 556	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	308 556	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	12	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	12	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	16 275	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	120 541	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	49	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	136 865	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	171 703
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	171 703
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	308 556	
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) Il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES

DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES

Au titre de

Dénomination de l'entreprise : **SAS 2S ETANCHEITE**

Adresse : **3 Rue MARCEL CARNE**
ESPACE EUROPE 2

91000 EVRY-COURCOURONNES

N° Siret de l'établissement principal : 94902422800015

Activité : Construction

Code activité : 4399A

Déclarant	Nom du signataire
-----------	-------------------

Qualité du signataire

A

Le

I - GENERALITES

Période de référence Exercice du **01/01/2024** au **31/12/2024**

Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	
---	--

II - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur Ajoutée	A2	171 703
Chiffre d'affaires de référence	A3	308 556
Chiffre d'affaires de référence du groupe*	B6	

* CA de référence du groupe : uniquement pour les exercices clos à compter du 1er janvier 2011

III - REPARTITIONS DES SALAIRES

A - LISTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

Code NIC	Numéro du département	Commune de localisation <i>(En toutes lettres)</i>	Code INSEE commune	Nombre de salariés
A4	A5	A6	A7	A8

B - LISTE DES LIEUX D'EXERCICE DES SALARIES EMPLOYES PLUS DE TROIS MOIS HORS DE L'ENTREPRISE¹

[illegible]

1 (Salariés sur chantiers, salariés mis à disposition d'une autre entreprise, etc.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET 94902422800015

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2S ETANCHEITE

ADRESSE (voie) 3 Rue MARCEL CARNE

ESPACE EUROPE 2

CODE POSTAL 91000

VILLE

EVRY-COURCOURONNES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTALISATION	905	1	TOTALISATION	906	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) ☒ M Nom de famille YILMAZ Prénom(s) SERHAT
Nom d'usage % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
Naissance : Date 24/04/1986 N° département 91 Commune CORBEILLESONNES Pays FRANCE
Adresse : N° 6 Voie Rue Jacques Decour
Code postal 91700 Commune FLEURY MEROGIS Pays FRANCE

Titre (2) ☐ Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.